

Distinctions préalables sur l'immigration musulmane et islamique

Résumons d'une façon – non pas caricaturale mais très condensée – les distinctions préliminaires à faire avant de répondre aux questions, et de proposer des solutions aux problèmes soulevés par l'immigration issue des pays de la *Oumma islamiya* (des territoires islamiques) :

- **Arabe(s)** ? *personne, race ou langue...* trois réalités qu'il convient de ne pas confondre ;
- **Musulman(s)** ? on aime, respecte ou tolère, en tant que personne et en tant que croyant ;
- **Islam** ? (*charî'a* incluse) qui fusionne *foi et loi...* *politique, culturel et religieux...* nous n'en voulons à aucun prix chez nous !

En effet, si – dans certaines limites – plusieurs religions – ou ce qui en tient lieu (les idéologies) – peuvent cohabiter sur un même territoire, ***aucune nation ne peut tolérer avoir deux politiques et deux législations.***

Conseil d'amis : pour entrer véritablement en politique – et progresser – les musulmans devraient, ***chez eux***, faire la distinction entre les trois éléments constitutifs de toute civilisation digne de ce nom, que sont ***le politique et le religieux réunis par le culturel***, non pour en faire un monolithisme, un théolithisme ou un totalitarisme, mais afin ***de les disposer, non pas verticalement, hiérarchiquement, mais de pair et de front...***

• **Ceux qui désirent changer de nation doivent donc impérativement, non pas séparer, mais distinguer ces trois domaines civilisationnels, afin de former un nouvel ensemble dont les deux extrémités seront constituées, d'un côté par la politique, les lois, les mœurs**

du pays d'accueil, et de l'autre par leur religion, morale, coutumes... ces deux pôles étant réunis par un culturel mixte... en attendant une assimilation plus complète... en vue d'une éventuelle intégration.

La culture, en effet, *peut* – plus largement que la religion – s'enrichir de la diversité ; car, si les cultures peuvent se mêler quelque peu, et les religions dans une bien moindre mesure... les politiques et les lois pas du tout.

Pour cela, sans aucun doute, convient-il de reconnaître un statut et un rôle spécifiques à la culture. Car, disposée entre les deux pôles civilisationnels (que sont le politique et le religieux agencés de pair et de front, et non hiérarchiquement), le culturel, grâce à sa nature médiatrice, peut servir de lieu de transition, voire de retournement.

Cet agencement est à même d'établir le minimum d'entente indispensable à une cohabitation paisible, et de faciliter une certaine mixité, si ce n'est un enrichissement mutuel.

Si les tenants du politique font face à leurs responsabilités, le société civile – le peuple – saura faire son devoir d'accueil. Hors de ce préalable – assorti d'un statut d'étranger bien conçu – il n'y a aucune solution ni réponse paisible aux problèmes posés par l'immigration qui donc peut être musulmane mais certainement pas islamique (*qu'elle soit de ou en France*), et, a fortiori, islamiste.

En attendant choisissons les réfugiés chrétiens persécutés, au nom de la préférence civilisationnelle, qu'elle soit temporelle, intellectuelle ou spirituelle.